

Marietta KARAMANLI

Députée de la Sarthe
Cantons du MANS, de CHANGÉ et de SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE
Communauté de commune de BOULOIRE
Vice-présidente de Le Mans Métropole



Madame, Monsieur,

L'action publique actuelle dépend pour une large part de décisions prises par d'autres et avant.

Je donne souvent cet exemple : depuis 2012, la France doit gérer une dette qui s'est accrue de 900 milliards d'euros entre 2002 et 2012. Il faut donc la diminuer et surtout en limiter l'augmentation. C'est un impératif pour moins dépendre des marchés qui prêtent l'argent.

Parallèlement, dans un contexte où la croissance est faible en Europe et où il faudrait relancer l'investissement pour préparer l'avenir, la France peut vouloir agir seule mais seule la décision à plusieurs est efficace. Il faut donc convaincre les autres États qui n'ont pas forcément les mêmes priorités.

Me concernant, j'ai fait des propositions pour que le parlement français soit mieux associé et entendu au niveau européen. Je propose entre autres la création d'une assemblée de la zone Euro (avec les parlementaires nationaux) qui fixerait des priorités (y compris en termes de déficit et d'endettement) et laisserait aux États

la capacité de définir leurs orientations dans ce cadre.

Parallèlement dans un environnement complexe, lié à un grand nombre d'acteurs, les décisions prises « en haut », comme on dit, dépendent pour leur réussite de leur « acceptabilité » par ceux qui vont les appliquer : compréhension et appropriation de celles-ci sont donc des facteurs déterminants. Il faut ainsi concevoir de façon large mais agir de façon concrète et particulière.

C'est à quoi je m'emploie dans l'exercice de mes mandats d'élu(e) nationale et locale.

L'ensemble de ces éléments constituent certes des contraintes mais sont aussi des opportunités pour mieux gérer, passer des compromis efficaces et mieux associer les citoyens.

Concrètement je m'y emploie et cette lettre d'information en rend compte.

Les progrès viennent à force de ténacité, de cohérence et de proposition. À vos côtés, j'y travaille.

Cordialement

» Économie - Emploi local

La loi de création de la BPI, une loi utile à l'emploi dans notre région

En 2012, j'ai défendu et voté le texte devenu la loi du 31 décembre 2012 créant la Banque publique d'investissement (BPI). Cet établissement a pour mission de soutenir le financement des petites et moyennes entreprises et donc l'emploi. À ma demande, le bilan établi pour la seule année 2014 fait état de plus de 7 600 entreprises qui ont pu être aidées dans la région des Pays de la Loire pour un peu plus de 1,2 milliard d'euros mobilisés pour l'essentiel en garanties de dettes et d'emprunt. Sur cette somme globale, 147 millions d'euros ont



été apporté en fonds propres. Ce bilan montre que le dispositif est utile et sert les entreprises et l'emploi.

» Finances publiques – Impôts

La diminution du nombre d'assujettis en Sarthe en 2014

Suite à l'adoption de la loi de finances rectificative pour 2014, sur 299 000 foyers fiscaux de la Sarthe taxés au titre de l'imposition en 2014, environ 117 000 ont connu une baisse d'impôt sur le revenu entre l'imposition des

revenus 2012 et l'imposition des revenus 2013. Le montant moyen de cette baisse d'impôt sur le revenu s'est élevé à 772 euros, le montant médian de cette baisse étant de 267 euros (50 % en dessus et 50 % en dessous).

Des mesures de justice fiscales à amplifier

J'ai proposé au ministre du budget de créer un impôt citoyen payé en fonction de ses capacités contributives par tout Français établi à l'étranger et ne payant pas d'impôt en France. C'est une voie analogue qu'ont notamment empruntée la Suisse et les États-Unis.

J'ai aussi demandé un renforcement de la lutte contre l'optimisation fiscale des grandes entreprises internationales. Il s'agit ni plus ni moins que de lutter contre les montages complexes, mais légaux, qui permettent à celles-ci d'échapper totalement ou partiellement à l'impôt en localisant leurs profits là où le fisc

est le plus clément. Nombre de multinationales ne paient effectivement que 4 % à 5 % d'impôt sur les bénéfices alors que le taux moyen dans les pays de l'OCDE est normalement situé à 23 % - 24 % et que la TVA (payée par tous les particuliers) a augmenté dans vingt-cinq des trente-trois pays de l'OCDE ces dernières années.

J'ai proposé qu'une évaluation des impôts manquants soit faite et qu'une demande d'indemnisation soit déposée auprès des autres États européens qui encouragent ces pratiques malmenant la concurrence.



Collectivités territoriales

Mon action pour garder notre région dans ses limites actuelles et maintenir son dynamisme

Lors de la discussion de la loi portant délimitation des régions, j'ai défendu le principe du maintien de la région des Pays de la Loire que certains élus auraient aimé voir « démantelée » avec le départ du département de Loire-Atlantique en Bretagne et une recomposition des autres départements dont la Sarthe avec ceux de l'ancienne région Centre. J'avais déposé un amendement visant à limiter le droit d'option des départements quand leur départ pouvait déséquilibrer la région.

La mobilisation a payé et notre région, qui a développé de nombreuses infrastructures qui desservent nos territoires et est tournée vers le futur, a gagné son avenir !

Je m'interroge sur l'initiative prise par plusieurs députés de l'opposition visant à ce que la Loire-Atlantique rejoigne la Bretagne.

En tout cas, pour moi le choix d'une région Pays de la Loire, forte et cohérente, est un choix d'identité et d'avenir.

Transports – Développement durable

Trains régionaux : ma demande d'un redéveloppement des lignes en tenant compte des besoins et des moyens

Un récent rapport fait le constat que de nombreuses lignes des Trains d'équilibre du territoire (Intercités ou encore les trains dits « Corail ») ne répondent plus aux besoins d'aujourd'hui. En cause, une dégradation de l'offre par insuffisance d'investissement depuis de nombreuses années, une adaptation limitée au regard des besoins nouveaux, un affaiblissement du trafic qui augmente le coût pour la collectivité au regard notamment du nombre de passagers transportés. Si la fréquentation est faible c'est aussi que les horaires, les liaisons et connexions sont peu adaptées, et que les incertitudes liées aux possibles pannes et retards conduisent les usagers à choisir d'autres modes de transports. S'agissant de la ligne Caen-Le Mans-Tours, je considère qu'aucune modification ne peut intervenir sans un projet de redéveloppement de la ligne tenant compte

des besoins réels et potentiels. Je regrette que le rapport ne dise rien sur la liaison Le Mans et Paris où il n'existe plus de trains directs (ou quasi-directs), les usagers n'y ont en effet le choix qu'entre des TGV souvent très chers et des TER très longs.

Rencontre sur le chantier de la nouvelle ligne LGV



TGV

Face à des tarifs SNCF exorbitants, ma volonté d'obtenir un arbitrage de l'État

En mai 2015, je me suis rendue au ministère des transports pour demander une autre politique des tarifs TGV entre Le Mans et Paris. Depuis plusieurs années, je demande à la SNCF des tarifs moins élevés.

Si on rapporte la distance parcourue au montant payé, le passager voyageant entre Le Mans et Paris paie entre 3 et 13 centimes de plus au kilomètre que le passager entre Rennes et Paris, autrement dit, il supporte un surcoût par trajet alors même que le temps de parcours se trouve diminuer pour tous du même délai entre Paris et Le Mans ou entre Paris et Rennes. Selon le ministre en fonction en 2011, « *le tarif Le Mans et Paris-Rennes (cela pourrait être Le Mans Nantes) ne peut*

pas être établi sur la base du seul critère du prix kilométrique ».

Je ne comprends pas et je n'approuve pas ce raisonnement.

La performance (le gain de temps) devrait être supportée de façon uniforme par tous puisque chacun en bénéficie à égalité pour la même portion de ligne (sur un peu moins de 200 km) et non de façon dégressive au profit des usagers qui empruntent le train au-delà de la dite portion. J'ai renouvelé ma demande de tarifs moins élevés. J'ai plaidé pour des tarifs forfaitaires (20 euros par exemple) pour les Manceaux et les Sarthois notamment le week-end ou à certaines périodes (c'est ce qui est proposé sur Lille depuis 2013).

Justice - Police



Avec Christiane Taubira, ministre de la Justice et Marisol Touraine, ministre de la Santé, à la prison des Croisettes

Police : une action sur la durée pour améliorer les moyens et l'efficacité

Je suis intervenue auprès du ministre de l'Intérieur sur les moyens dédiés à la police au Mans. Je demande depuis plusieurs années la reconstruction d'un commissariat central au Mans, « *adapté aux besoins des personnels et garantissant la qualité de l'accueil du public* », des moyens techniques utiles aux forces de

police (y compris, éventuellement, un nouveau stand de tirs) et le nécessaire renforcement des effectifs.

Depuis 2012, le nouveau Gouvernement a mis fin à la suppression systématique d'emplois dans la police et, en 2013, une zone de sécurité prioritaire a été créée au Mans.

Concernant le commissariat, le ministre m'a indiqué que le projet était bien programmé, qu'il nécessitait 9,2 millions d'euros d'ores et déjà prévus et qu'un avant projet sommaire était à l'étude.

Côté effectifs, ils ont légèrement augmenté depuis 2012 et seront renforcés en 2015 sur la voie publique avec la création d'une brigade canine complète.

Lors de sa venue aux « 24 Heures », le Président de la République a confirmé la construction du nouveau commissariat de police.



Justice : ma mobilisation pour une justice qui punisse les criminels en dehors de nos frontières

J'ai fait adopter par l'Assemblée Nationale une résolution visant à ce que la compétence d'un parquet européen commun à tous les États de l'Union Européenne, actuellement en cours d'examen, soit étendue à la poursuite

et à la répression des trafiquants et passeurs d'immigrés clandestins qui utilisent des réseaux, des comptes et des complicités analogues à ceux des autres trafiquants de la grande criminalité transnationale.



Les principales mesures de la réforme telle qu'annoncée constituent trois blocs de mesures : les unes visent à mieux accompagner les élèves (trois heures d'accompagnement par semaine en 6^{ème} au moment de la transition avec l'école primaire, une heure par semaine de la 5^{ème} à la 3^{ème}, des travaux menés en plus petits groupes...), des enseignements plus divers (2^{ème} langue dès la 5^{ème} et non en 4^{ème}), une plus grande autonomie des équipes pour s'adapter aux besoins des élèves (projets et enseignements pratiques

pluridisciplinaires) et renforcer l'adoption de compétences qui dépassent les seuls savoirs disciplinaires actuels qui sont préservés et ouverts à plus d'élèves.

J'ai demandé à la ministre que la réforme soit accompagnée et que les enseignants aient les moyens du temps consacré à la concertation ; par ailleurs la plus grande responsabilité laissée aux établissements et aux directions doit déboucher sur une évaluation et des mesures d'adaptation si besoin est. La création globale de 4000 postes aux rentrées 2016 et 2017 servira la mise en œuvre de la réforme.

J'ai demandé à la ministre que la réforme soit accompagnée et que les enseignants aient les moyens du temps consacré à la concertation ; par ailleurs la plus grande responsabilité laissée aux établissements et aux directions doit déboucher sur une évaluation et des mesures d'adaptation si besoin est. La création globale de 4000 postes aux rentrées 2016 et 2017 servira la mise en œuvre de la réforme.

Mes rencontres avec les élèves des écoles et établissements de la circonscription : expliquer nos institutions ; inciter à participer à la vie citoyenne

Je suis invitée dans un très grand nombre d'écoles et établissements scolaires. Souvent les élèves ont visité l'Assemblée nationale avant.

J'y attache une grande importance. C'est pour moi une façon de partager ce que sont mes devoirs avec nos concitoyens. Ces derniers mois j'ai rencontré des classes dans les écoles École Blériot, Bachelard et Sablonnières, Épau,

et Philippeau, au Mans au collège du Maroc et aux Lycée Funay et Yourcenar. Les

questions préparées par les élèves portaient sur le rôle d'une députée, sur mon activité, sur mes propositions de loi, sur l'emploi du temps, sur les raisons de mon engagement mais aussi sur la conciliation entre ma vie privée et ma vie publique. La question de la rémunération et du « métier » a été posée ; ce fut l'occasion pour moi de préciser qu'il s'agit d'une indemnité temporaire, imposable et contrôlée. C'est un moment que j'aime car les enfants posent toutes les questions « sans tabou ». Ils ont une vraie sincérité et une réelle volonté de comprendre comment « marche » la République.



Éducation

Une réforme du collège qui va dans le bon sens ; une vigilance sur son déploiement concret

» Alimentation - Santé

Mieux informer les consommateurs : une disposition de loi qui reprend mes propositions

Depuis plusieurs années, je défends l'accès de tous à une alimentation de qualité. En 2011, j'ai été à l'initiative d'une résolution adoptée par l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe où je représente l'Assemblée Nationale incitant les industriels et les distributeurs de l'agroalimentaire à revoir la composition de certains de leurs produits (normes de qualité et de santé) et l'information sur les produits jugés peu ou pas sains. La ministre de la santé que j'ai interrogée, il y a peu, a reconnu que les engagements de diminuer les quantités de sucre, de sel et de gras ne suffisaient plus. Depuis dix ans, on assiste à une véritable épidémie du diabète, notamment de type 2 dont les facteurs de risque majeurs sont le surpoids et l'obésité. Le projet de loi sur la santé adopté par l'Assemblée Nationale prévoit qu'afin de

faciliter le choix du consommateur, l'information nutritionnelle pourra être accompagnée d'une présentation au moyen de graphiques ou de symboles. Cela devrait déboucher sur la présence sur les emballages de produits alimentaires industriels d'un logo s'inspirant des « feux de circulation » composé de pastilles, chacune d'elles pouvant être verte, orange ou rouge et se référant à un indicateur en particulier : les acides gras saturés, le sucre et le sel avec un score global, ce qui permettrait aux consommateurs d'utiliser immédiatement l'information. Cette orientation est aussi conforme à ce que j'ai proposé dans un rapport parlementaire sur la qualité et la traçabilité des aliments.



» Amélioration de l'Habitat – Rénovation des Quartiers

Pour la poursuite de la rénovation des quartiers au Mans

J'ai saisi le ministre chargé de la Ville pour lui demander que les quartiers de notre circonscription sur le Mans, ceux des Sablons-Bord de l'Huisne et Glonnières, fassent l'objet d'un nouvel examen attentif dans le cadre des aides et accompagnements du programme national de renouvellement urbain, et ce, au titre d'une liste complémentaire de

quartiers éligibles. Ma demande est motivée par le constat d'une population aux revenus modestes et souvent précarisée.

Mon objectif est que cet accompagnement se fasse sur des projets ayant une cohérence d'ensemble traitant à la fois de l'aide aux personnes, de l'accessibilité et de l'attractivité des territoires urbains enfin de l'amélioration de l'habitat et de la gestion économe de l'énergie. J'ai parallèlement interrogé le ministre sur les différences très significatives d'aide en matière de rénovation des quartiers populaires, celles-ci rapportées au nombre d'habitant varient en effet de 1920 euros à 30000 euros sur les dix dernières années. Je lui ai demandé une estimation des dépenses par domaine de dépenses : réhabilitation ou rénovation des logements, transports, efficacité thermique, insertion des personnes.



Pose de la première pierre de logements sociaux

Soucieuse de notre ville, d'un développement urbain équitable, stable et durable, pour nos quartiers et ses habitants, ma démarche s'inscrit dans les initiatives que j'avais

annoncées en vue de concilier protection, responsabilité et amélioration collective.

Mon action en faveur de l'habitat dans la Métropole mancelle

Le Mans Métropole regroupe 14 communes dont Le Mans, Arnage, Champagné, Sargé-Lès-Le-Mans, Yvré-l'Évêque et Ruaudin.

Vice-présidente chargée l'habitat j'ai fixé quatre priorités concrètes à mon action :

- 1 » la réalisation chaque année de l'objectif d'un millier de nouveaux logement de toutes catégories (sociaux, abordables, libres...) sur la métropole ;
- 2 » la mise en œuvre de réhabilitations sur le parc collectif locatif (économies d'énergies et/ou d'eau) (2 millions d'euros en 2015) ;
- 3 » la rénovation de logements en centre-ville (copropriétés morcelées et louées pour

lesquelles des décisions sont difficiles à prendre, de petits logements sans travaux, des parties communes parfois délaissées, une dégradation peu visible de l'extérieur qui rend néanmoins insalubre des logements) ; (0,4 million d'euros entre 2012 et 2015) ;

- 4 » la concertation avec les locataires et rencontre dans les quartiers pour accompagner les projets en cours et à venir.



Une activité parlementaire soutenue

Questions écrites

Depuis mon élection comme députée j'ai posé plus de 310 questions écrites au Gouvernement.

Eu égard à l'augmentation continue de questions écrites posées (près de 130 000 en cinq ans), l'Assemblée a décidé en novembre 2014 qu'un nombre maximal de questions écrites devrait être posé par chaque député (une par semaine ce qui a été la moyenne constatée par député-e avant). La réforme devrait permettre de renforcer l'effectivité du dispositif : des questions écrites moins nombreuses et mieux ciblées doivent permettre d'obtenir des réponses plus rapides et plus précises.

Interventions et rapports

Sur les 12 derniers mois, je suis intervenue une cinquantaine de fois en séance publique pour des interventions longues et en commission.

Permanences

Avec mes collaboratrices, nous avons tenu environ 70 permanences au cours des douze derniers mois hors les permanences que je tiens en matière de logement.

Visites de l'Assemblée Nationale

Sur la même période, environ 450 personnes ont pu, à mon initiative, visiter l'Assemblée Nationale. Depuis 2012, environ 1 100 personnes ont pu à mon invitation découvrir l'Assemblée (750 élèves et 350 membres d'associations, de clubs ou d'entreprises).



Reunion de travail avec les représentants de la Commission européenne





Dossiers de proximité : mes aides aux projets d'équipement

Qu'est-ce que la réserve parlementaire ?

Comme députée, je peux participer au financement de travaux d'équipements ou d'aménagement public, au travers de ce qu'on nomme « la

réserve parlementaire ». Il s'agit d'une somme limitative allouée à chaque député(e) servant à financer, sur dossier, quelques investissements et projets.

Comment sont instruites les demandes ?

Le dossier est préparé par la collectivité demandeuse et est examiné par le ministère compétent. Aucun achat

ou travaux ne peut avoir lieu avant l'accord. Pour les projets associatifs, le dossier est traité est traité par le ministère compétent.

Les montants par utilisation

En 2014, la somme allouée a été de 130 000 euros. La répartition s'est faite au profit des communes et associations pour leurs activités sportives et culturelles (69 %), l'accueil du public, l'école et le logement

(26 %) et l'insertion (15 %). 115 000 euros ont été versés pour des travaux et équipements et pour le reste, il s'est agi de fonctionnement. Je privilégie ce qui dure. La subvention moyenne a été d'environ 15 000 euros.

Le mot du député suppléant

Marietta KARAMANLI a proposé et fait adopter lors du vote de budget à l'Assemblée Nationale une modification des modalités de calcul du fond national de péréquation intercommunales et communales, un mécanisme prélevant des ressources des communes et intercommunalités les plus riches vers celles qui sont moins favorisées, en fonction de leurs richesses. Pour 2015 le solde positif entre ce qui est prélevé et ce qui est versé pour l'ensemble de Le Mans Métropole et de ses communes s'élève à près de 3,8 millions d'euros ce qui constitue une augmentation des ressources pour nos communes et des points d'impôts en moins pour nos concitoyens. Ce résultat nous le devons à notre députée et à sa ténacité qui a su convaincre ses collègues de modifier un peu la loi de finances.

Jean-Luc Fontaine, suppléant de Marietta Karamanli, conseiller communautaire Le Mans Métropole

Mes permanences

La liste de mes prochaines permanences peut être obtenue en téléphonant au **02 43 86 91 91**, en consultant mon site internet, en m'écrivant à **contact@marietakaramanli.fr** ou auprès des Mairies.

Contact

Permanence parlementaire 39 rue Evrard - 72 100 LE MANS
(dans les quartiers sud, près de l'avenue Félix Geneslay)
Tél. : 02 43 86 91 91 - contact@marietakaramanli.fr

Net

Suivre mon actualité sur le net : <http://marietakaramanli.fr/>
<http://www.assemblee-nationale.fr/> (cliquez sur 577 députés)

Véronique ELSHOUD et Armelle ROUILLON, mes deux collaboratrices au Mans et en Sarthe sont à votre disposition pour vous recevoir, vous aider dans vos démarches et me transmettre vos demandes et projets.